

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 22 février 2019 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2019 aux concours interne et externe pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2^e classe)

NOR : TREK1904975A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 22 février 2019, le nombre de places offertes, au titre de l'année 2019, aux concours interne et externe pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2^e classe) est fixé à 3.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- concours externe : 2 ;
- concours interne : 1.